

L'ENSEIGNEMENT M'INTERESSE...

ET SI JE ME FORMAIS ? ET SI JE PROGRESSAIS ?

La Ligue Grand Est de Judo propose des formations de qualité encadrées par des experts (cadres techniques et formateurs) de qualité reconnue. Elles se déroulent en alternance, afin que chacun puisse concilier cours théoriques et mises en situations pratiques. La ligue propose un suivi organisé en collaboration avec les tuteurs pédagogiques afin d'épauler au mieux chaque stagiaire dans son évolution au cours de sa formation.

DIPLOMES PROFESSIONNELS PERMETTANT L'ENSEIGNEMENT DU JUDO CONTRE REMUNERATION

FORMATIONS ELIGIBLES AUX FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES (OPCA, OPACIF, CPF...)

DIPLOME D'ÉTAT NIVEAU IV

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS) : 620 heures de formation en centre + 300 heures en structure d'alternance (club + OTD)

Diplôme d'état permettant d'animer, d'enseigner et de préparer des cycles d'apprentissage, de préparation aux grades et d'entraînement. Ceci jusqu'au 1er niveau de compétition en judo, pour tous public, dans tout type de structure et de réaliser des actions de tutorat.

PROFESSEUR DE JUDO JUJITSU

CALENDRIER et TARIFS :

Ouverture des inscriptions	Mai 2019	Coût pédagogique	
Clôture des inscriptions	1 ^{er} novembre 2019	Stagiaire prenant en charge personnellement sa formation	5580 €
Dates des tests de sélection	07 décembre 2019	Stagiaire pris en charge par un OPCA :	6820 € *
Dates du positionnement	8 décembre 2019	Stagiaire pris en charge par Pôle emploi :	6820 € *
Date de début de la formation en centre	10 janvier 2020	Parcours allégés des UC 1 et 3	3780€ ou 4620€* si OPCA
Date de fin de la formation en centre	13 juin 2021	Parcours allégés des UC 1, 2 et 3	3240€ ou 3960€* si OPCA

* hors pack pédagogique et E-learning

- ✦ 18 ans minimum
- ✦ Titulaire du PSC 1 ou AFPS
- ✦ Titulaire du 1er Dan

Organisation

LIGUE

Alternance de regroupements sur l'un des 3 bassins pour les contenus spécifiques BPJEPS et formations décentralisées sur les 3 bassins pour les contenus communs avec les CQP.

DIPLOME BRANCHE PRO

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MONITEUR D'ARTS MARTIAUX (CQP MAM) : 150 heures de formation en centre + 20 heures de Parcours Individuel de Formation + 60 heures en structure d'alternance (40h club + 20h OTD)

Formation professionnelle à l'animation / initiation du judo à temps partiel. Permet d'animer / d'initier à la pratique du judo contre rémunération dans les petites et moyennes structures

MONITEUR DE JUDO JUJITSU

CALENDRIER et TARIFS :

Ouverture des inscriptions	Mai 2018	Coût pédagogique	
Clôture des inscriptions	20 septembre 2017	Stagiaire prenant en charge personnellement sa formation	1500 €
Dates des tests de sélection	30 septembre 2017	Stagiaire pris en charge par un OPCA :	1800 € *
Date de début de la formation en centre	14 octobre 2017	Stagiaire pris en charge par Pôle emploi :	1800 € *
Date de fin de la formation en centre	27 mai 2018	Etudiant/Demandeurs d'emploi sans financements	1200 €
Examen final	3 juin 2018	Parcours allégés étudiants STAPS et jeunes de Pôles	800 €

* hors pack pédagogique et E-learning

- ✦ 16 ans minimum (18 ans à la certification finale)
- ✦ Titulaire du PSC 1 ou AFPS
- ✦ Titulaire du 1er Dan - 2e Dan nécessaire à l'examen

Organisation

LIGUE

Sur les 3 bassins avec un ou deux regroupements sur l'année de tous les stagiaires pour favoriser la cohésion

**DIPLÔMES FÉDÉRAUX PERMETTANT D'ENCADRER DE MANIÈRE BÉNÉVOLE
AVEC UNE AUTONOMIE PROGRESSIVE
FORMATIONS ÉLIGIBLES AU CNDS**

CFEB	<p>CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE (CFEB) : 60 heures de formation en centre minimum + 50 heures en structure d'alternance (club) Formation fédérale à l'animation et l'initiation bénévole. La délivrance d'un CFEB permet d'enseigner le judo à titre provisoire (1 année) et transitoire (le temps de former ou d'identifier un diplômé titulaire d'un CQP ou +) dans une seule association située dans une zone rurale ou une petite association n'ayant pas d'éducateur diplômé à disposition. Renouvellement annuel : 20 heures de formation continue fédérale, validées dans le livret de formation, par des formateurs reconnus par l'IRFEJJ</p> <p>Organisation : LIGUE ou comités sur habilitation de la ligue L'examen et le renouvellement sont du ressort de la ligue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✳ 18 ans minimum ✳ Titulaire du PSC 1 ou AFPS ✳ Titulaire du 1er Dan ✳ Inscription par le président de l'association concernée par l'intervention
AS	<p>ANIMATEUR SUPPLÉANT (AS) 30 heures de formation en centre minimum + 50 heures en structure d'alternance (club) Formation fédérale à l'animation / bénévole. Permet de remplacer occasionnellement les titulaires de CQP / BPJEPS / DEJEPS / DESJEPS lors des cours de judo en club. Renouvellement annuel : 20 heures de formation continue fédérale, validées dans le livret de formation, par des formateurs reconnus par l'IRFEJJ</p> <p>Organisation : Comités sur habilitation de la ligue L'examen et le renouvellement sont du ressort de la ligue Renseignements auprès de votre comité départemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✳ 18 ans minimum ✳ Titulaire du PSC 1 ou AFPS ✳ Titulaire du 1er Dan
AC	<p>ASSISTANT CLUB (AC) : 30 heures de formation en centre + 50 heures en structure d'alternance (club) Formation fédérale à l'animation / bénévole. Permet d'assister les titulaires de CQP / BPJEPS / DEJEPS / DESJEPS lors des cours de judo en club. Ne peut enseigner en autonomie pédagogique. Renouvellement annuel : 10 heures de formation continue fédérale, validées dans le livret de formation, par des formateurs reconnus par l'IRFEJJ</p> <p>Organisation : Comités sur habilitation de la ligue L'examen et le renouvellement sont du ressort de la ligue Renseignements auprès de votre comité départemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✳ Cadet 1^{ère} année ✳ Ceinture marron minimum

JE SOUHAITE VALORISER MON VECU... ET SI ON M'ACCOMPAGNAIT POUR UNE VAE ?

La Ligue Grand Est de Judo propose d'Accompagner les candidats dans leur démarche d'obtention d'un diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'accompagnement est une aide méthodologique permettant d'acquérir une méthode de travail pour identifier des pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit, à travers un questionnement.

✳ **QUALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT** car celui-ci sera prodigué par des cadres experts de la Ligue (Cadres Techniques, formateurs), ayant suivi une formation spécifique à l'accompagnement et bénéficiant d'une grande expérience de l'encadrement.

✳ Cela permettra un réel **PARTAGE** (organisation de séances collectives) ainsi qu'une **PROXIMITÉ** (Experts issus de la zone géographique de l'accompagné).

L'ACCOMPAGNEMENT EST FINANÇABLE PAR LES OPCA

Forfait 1 :
1h de positionnement + 5h d'accompagnement : 450 € (accompagnement + présentation à l'examen)

Forfait 2 :
1h de positionnement + 12h d'accompagnement : 650 € (accompagnement + présentation à l'examen)

Forfait 3 :
1h de positionnement + 20h d'accompagnement : 850 € (accompagnement + présentation à l'examen)

COMMENT FINANCER MA FORMATION ?

Il existe différents dispositifs d'aides au financement des formations professionnelles qui dépendent du statut du stagiaire, mais aussi du type de formation envisagée. Les aides peuvent varier d'une région à l'autre et parfois même d'un département à un autre. Il est important d'anticiper au maximum les demandes en se renseignant auprès des bons interlocuteurs.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site de la [FFJDA](#)

Le service formation de la Ligue Grand Est se tient à votre disposition pour vous renseigner.



SERVICE FORMATION

13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.64

Mail : formation@grandest-ffjudo.com

Organisme de formation habilité : N°44 54 03540 54

www.judograndest.fr

